



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

CSAA AJUSTEMENTS DU 4 SEPTEMBRE 2026 DECLARATION LIMINAIRE DU SPEG

*Monsieur le Recteur,
Mesdames et messieurs les membres du CSAA*

Cette rentrée scolaire 2026 est particulièrement difficile avec les 91 suppressions de postes dans notre académie, au nom d'une baisse démographique invoquée depuis plus d'une décennie comme seul horizon de gestion. Si notre académie a effectivement perdu près de 20 000 élèves en dix ans, nos résultats aux évaluations nationales restent pourtant parmi les plus fragiles. Cette baisse des effectifs devrait au contraire être saisie comme une occasion de renforcer l'accompagnement des élèves et de réduire les effectifs par classe, et non comme un prétexte à de nouvelles suppressions de postes.

L'école en Guadeloupe fait face à des difficultés structurelles bien connues de notre académie : tensions persistantes de recrutement et de fidélisation des personnels, dégradation progressive des conditions de travail et d'encadrement des élèves, et organisation administrative qui peine trop souvent à accompagner sereinement les personnels. C'est dans ce contexte déjà fragile que le SPEG souhaite, à l'occasion de ce CSA Académique, revenir sur plusieurs dysfonctionnements qui ont particulièrement marqué le début d'année pour les personnels du premier comme du second degré.

Le déroulement des opérations du mouvement intra pour l'année scolaire 2026-2027 a été particulièrement déstabilisant pour les collègues de l'académie de Guadeloupe.

Au premier degré, la publication des résultats, après une phase de « reset », en fin d'année scolaire, nous a tous placés dans l'embarras. Impossible pour les chanceux ayant obtenu une affectation de connaître leur niveau de classe, les écoles étant déjà fermées, il leur était impossible de contacter leurs directeurs respectifs.

Une complication en entraînant une autre, le travail déjà très chronophage des directeurs a été fortement alourdi par le gros dysfonctionnement de l'application ONDE V2, qui a rendu la gestion de la rentrée scolaire très compliquée pour les équipes pédagogiques. Comme le SPEG vous l'a déjà fait remarquer lors des instances précédentes, il est primordial, pour tout changement de méthode ou d'outils influant sur le service, de procéder à des tests afin de s'assurer que leur déploiement soit le plus efficient possible.

Le SPEG a également relevé des irrégularités dans la désignation et le mode d'attribution des postes dits « à profils », qui ont créé des confusions sans précédent et induit beaucoup de collègues en erreur. Qu'il s'agisse de la composition des jurys de commission, notamment pour le recrutement de CPC (conseiller pédagogique de circonscription), de candidatures de postulants sans titre, ou encore du choix de collègues n'ayant pas les titres demandés. Que peuvent en déduire les collègues, sinon que les postes à profils ne sont soumis à aucune réglementation ?

Le SPEG observe un autre point de crispation au niveau de la situation administrative d'enseignants occupant des postes très particuliers. Des enseignants qui se dévouent dans leur mission s'en retrouvent écartés, sans entretien et sans notification préalable à l'ouverture du mouvement intra-départemental 2026, avec pour seule communication une injonction de participation obligatoire à ce mouvement sachant que la participation aux mouvements intra dans les délais réglementaires a été empêchée, pour certains, du fait de ce dysfonctionnement. Où est l'équité ?

Le SPEG trouve inconcevable que l'administration persiste à traiter les personnels de notre académie avec si peu de déférence. Le mouvement intra départemental est une fois de plus inique ! Il engendre des conditions de travail qui se dégradent d'année en année.

Le mouvement intra académique du second degré a lui aussi suscité une vive incompréhension chez les candidats à mutation. La publication des résultats a été marquée par des retards et un manque de lisibilité qui n'ont fait qu'ajouter à l'inquiétude des collègues concernés. L'organisation des recours assistés, censée garantir l'équité de la procédure, a elle-même souffert d'un déficit de transparence : critères d'examen peu explicites, absence de retour argumenté pour de nombreux collègues, communication insuffisante sur le calendrier et les arbitrages retenus. Il en résulte, chez de nombreux candidats à mutation du second degré, un sentiment diffus mais bien réel de défiance à l'égard de la politique académique en la matière. Le SPEG demande que la prochaine campagne du mouvement intra s'accompagne d'une véritable organisation, avec des procédures claires, une véritable transparence sur les critères, et les motifs de décision, seuls à même de restaurer la confiance des personnels.

Le SPEG tient également à alerter sur la situation des AESH de notre académie. Ce sont ces personnels qui rendent concrète, au quotidien, la promesse de l'école inclusive : sans eux, des centaines d'élèves en situation de handicap ne pourraient pas suivre une scolarité en milieu ordinaire, et le droit à l'éducation pour tous resterait un principe sans réalité sur le terrain. Ce rôle essentiel reste pourtant trop peu reconnu à sa juste valeur. Depuis plusieurs années, le SPEG porte ce dossier devant le Rectorat et dénonce régulièrement des retards de paiement à répétition qui touchent des personnels déjà précarisés, une précarité persistante des contrats, un manque de reconnaissance au sein des équipes et une formation insuffisante. Cette rentrée encore, le SPEG exige le versement régulier, complet et ponctuel des salaires, l'amélioration des conditions de rémunération et de temps de travail, ainsi qu'une véritable reconnaissance statutaire des AESH, à la hauteur du rôle qu'ils jouent dans l'école inclusive.

Le SPEG souhaite enfin appeler votre attention sur la vacance du poste d'IA-IPR de créole. L'enseignement du créole occupe une place reconnue dans le projet académique et constitue un axe fort de l'identité pédagogique de notre territoire. L'absence d'un(e) IA-IPR en poste dès la rentrée fait peser un risque réel sur le pilotage pédagogique de la discipline : suivi des équipes, accompagnement des professeurs, élaboration des sujets d'examens, poursuite des chantiers engagés sur les programmes, les ressources et les partenariats. Le SPEG demande à connaître, les dispositions prises pour assurer ce remplacement.

La jeunesse de Guadeloupe mériterait d'avoir, pour l'aider à cheminer, une administration académique courageuse, efficace et capable de prendre les bonnes décisions qui s'imposent dans l'intérêt de l'école.

Plus que jamais, nous restons persuadés que la politique éducative de notre académie doit être repensée au service du peuple guadeloupéen et de sa jeunesse.

***Pointe-à-Pitre, le 04 septembre 2026
Les élus du SPEG au CSAA***